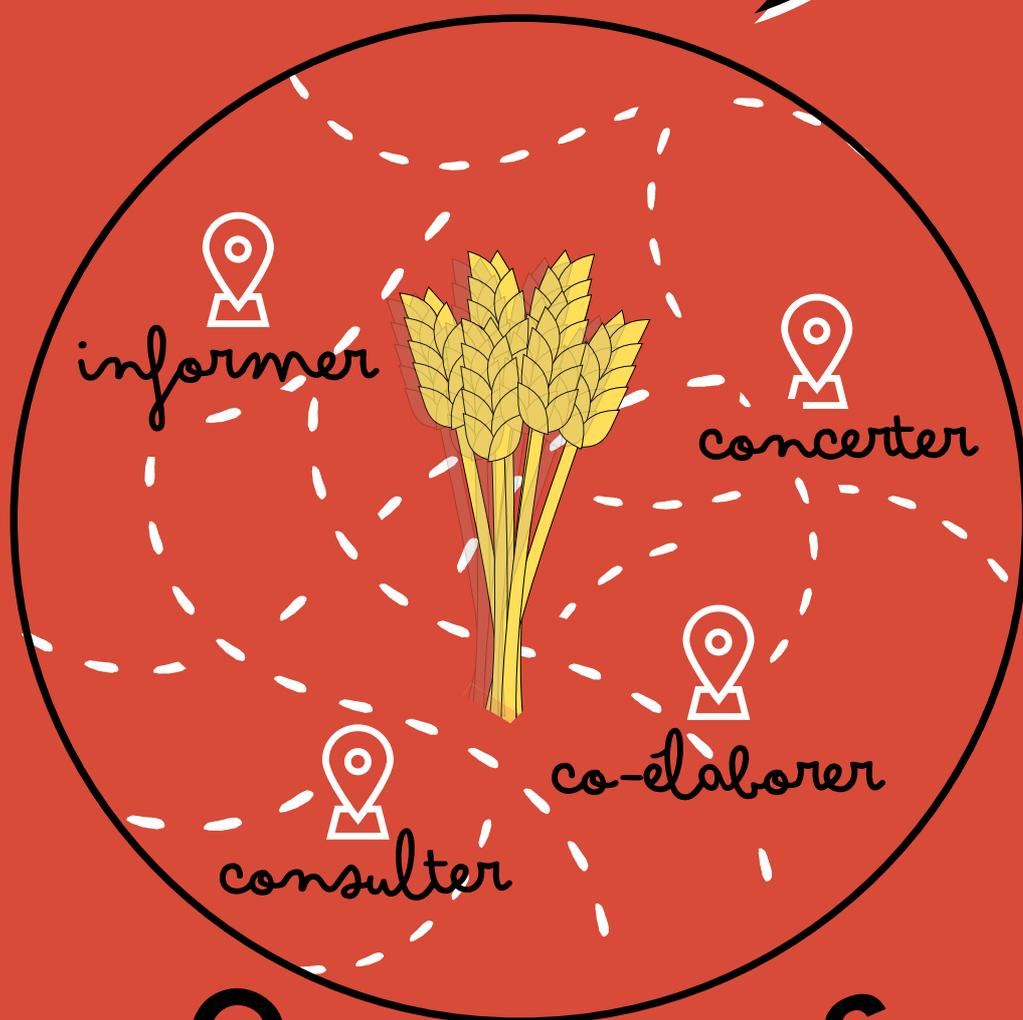


# CHARTRE de la

# DÉMOCRATIE COMMUNALE



# GRABELS

# ÉDITO

L'action municipale se doit d'être le plus largement partagée par les habitants eux-mêmes. C'est ce renforcement de la démocratie communale que la ville de Grabels entend poursuivre en permettant au plus grand nombre de participer aux actions et projets de la commune.

La prise en compte de l'urgence environnementale est une priorité de l'action municipale. Elle implique de nouveaux lieux et modes de délibérations comme le Conseil Citoyen de la Transition écologique (CCTE), avec pour objet d'œuvrer ensemble, élus et habitants, à une véritable bifurcation écologique nécessaire à la préservation de notre magnifique territoire.



**René REVOL**

*Maire de Grabels  
Vice Président de Montpellier  
Méditerranée Métropole*



**Joël Vezinhet**

*Conseiller municipal spécial  
à la démocratie participative  
et à la citoyenneté*

## Facile à lire et à comprendre :

La démocratie communale permet aux personnes de participer aux choix pour l'avenir de Grabels. La charte explique les règles de fonctionnement de ces réunions. Par exemple, les membres du conseil citoyen de la transition écologique réfléchissent ensemble et font des propositions pour améliorer l'environnement à Grabels.

L'équipe du maire souhaite avoir des réunions avec les habitants dans chaque quartier.

# Charte de la démocratie communale

Dynamiser la démocratie communale permet aux habitants de s'impliquer dans le processus de décision et d'être associés aux débats sur les enjeux des politiques publiques.

Pour répondre au mieux aux besoins des habitants, protéger et renforcer ses services publics, la municipalité a besoin de recourir à diverses modalités de démocratie participative, telles l'information, la concertation, la consultation, la co-construction, des votations citoyennes...

Celles-ci doivent permettre d'assurer la cohérence des projets communaux, de faire face à "l'ardente obligation" de réaliser la transition écologique, tout en renforçant la solidarité et en confortant le lien social.

La démocratie participative complète et enrichit la démocratie représentative, elle ne s'y oppose pas, ni ne s'y substitue. La démocratie communale se doit ainsi d'articuler efficacement représentation et participation.

## Objet de la charte

La charte de la démocratie communale est un cadre d'action, permettant d'établir l'articulation entre les instances de la démocratie représentative et l'exercice de la coopération citoyenne.



# LES



# PRINCIPES

Les principes sous-tendus par la démocratie communale :

- 1.** Faire de l'écoute et de l'intelligence collective un point d'appui de la démocratie communale
- 2.** Faire de la transition écologique la ligne conductrice de la démocratie communale.
- 3.** Reconnaître les habitants comme partenaires pour co-construire l'action communale.
- 4.** Les associer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.
- 5.** Renforcer la participation des jeunes dans la construction de la ville de demain.

## Évolution de la charte

Loin d'être figée, prenant appui sur le dynamisme et les initiatives citoyennes, la présente charte votée lors du *Conseil Municipal le 03/10/2022* est appelée à être complétée et enrichie par de nouveaux outils.

# Enjeux et objectifs

La démocratie communale s'articule autour de trois piliers : social, environnemental et démocratique. Pour la mettre en œuvre il appartient aux habitants et leurs élus de :

- Co-construire les projets de la commune, en établissant des relations mutuelles de confiance, au service de l'intérêt général.
- Faire vivre les divers quartiers de Grabels.
- Faciliter le lien social et renforcer la solidarité.
- Promouvoir et élaborer ensemble la transition écologique au niveau local.
- Réaliser des projets portés par et pour les citoyens.

L'objet de la charte de la démocratie communale est d'organiser formellement l'articulation entre les instances de démocratie représentatives et les outils de la coopération citoyenne. Il importe pour cela de s'entendre sur des valeurs partagées.

## Les valeurs partagées entre citoyens et élus :

Les citoyens et les élus s'accordent à respecter les valeurs suivantes :

- Respect de la liberté d'expression individuelle et collective.
- Une culture du débat autour d'objectifs communs : l'intérêt général et la solidarité.
- L'écoute et le respect réciproque.



# DÉMOCRATIE COMMUNALE

ÉTAT DES LIEUX  
À GRABELS



# Le Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE)



Les défis majeurs du réchauffement climatique nécessitent l'action conjointe des élus et des citoyens pour mettre en œuvre la rupture écologique.

Il est donc indispensable de faire vivre le Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE). Il est le réceptacle des besoins et avis des habitants et un lieu de débats et d'échanges, à même d'orienter l'action de la commune.



## Ses missions :

Le CCTE a pour objectif de mettre en lien les élus et les citoyens de Grabels afin d'articuler et de mettre en œuvre une véritable transition écologique. Les avis sont consultatifs et peuvent avoir pour objet toutes questions relatives à celle-ci.

## Sa composition :

Il est composé de trois différents collèges : 8 élus, dont 5 de la majorité et 3 de l'opposition ; 8 citoyens tirés au sort parmi une liste de candidats et les représentants des associations impliquées dans les questions écologiques qui souhaitent y participer. Cette représentation permet de mettre l'accent sur les intérêts généraux de la population grabelloise.

Le CCTE se réunit dans sa formation plénière et s'appuie sur les travaux de 6 groupes structurés autour des thèmes suivants : **Améliorer notre cadre de vie, Se loger, Se déplacer, Se nourrir, Réduire l'empreinte énergétique de Grabels, Protéger les habitants, les ressources et les biens.**

Le CCTE se réunit deux fois par an et émet des avis qui sont transmis pour information ou délibération au Conseil Municipal.

# Les comités de quartier

La ville est conçue comme un espace de vie et d'échanges où les habitants confrontent leurs préoccupations et apportent leur contribution au bien-vivre ensemble, à l'intérêt général.

## Leurs missions :

Les comités de quartier constituent un des leviers de la démocratie communale, un relais entre chacun d'eux et la municipalité, un lien utile pour le bien-vivre et la solidarité.

Lieux d'échange et de débat, les comités de quartier permettent aux habitants de s'informer, de donner leur avis, de faire des propositions, de développer des projets sur des sujets d'intérêt général qui touchent à leur quotidien, notamment l'amélioration du cadre de vie.

Les habitants dans leur diversité peuvent au sein de ces Comités de quartier être force de propositions.

## Composition des comités de quartier :



Inscrivez vous avant le 21 novembre à :  
[participation.citoyenne@ville-grabels.fr](mailto:participation.citoyenne@ville-grabels.fr)

Tous les habitants de Grabels ainsi que les différents acteurs économiques et associatifs, peuvent participer aux comités de quartiers à Grabels.

### INSCRIPTION :

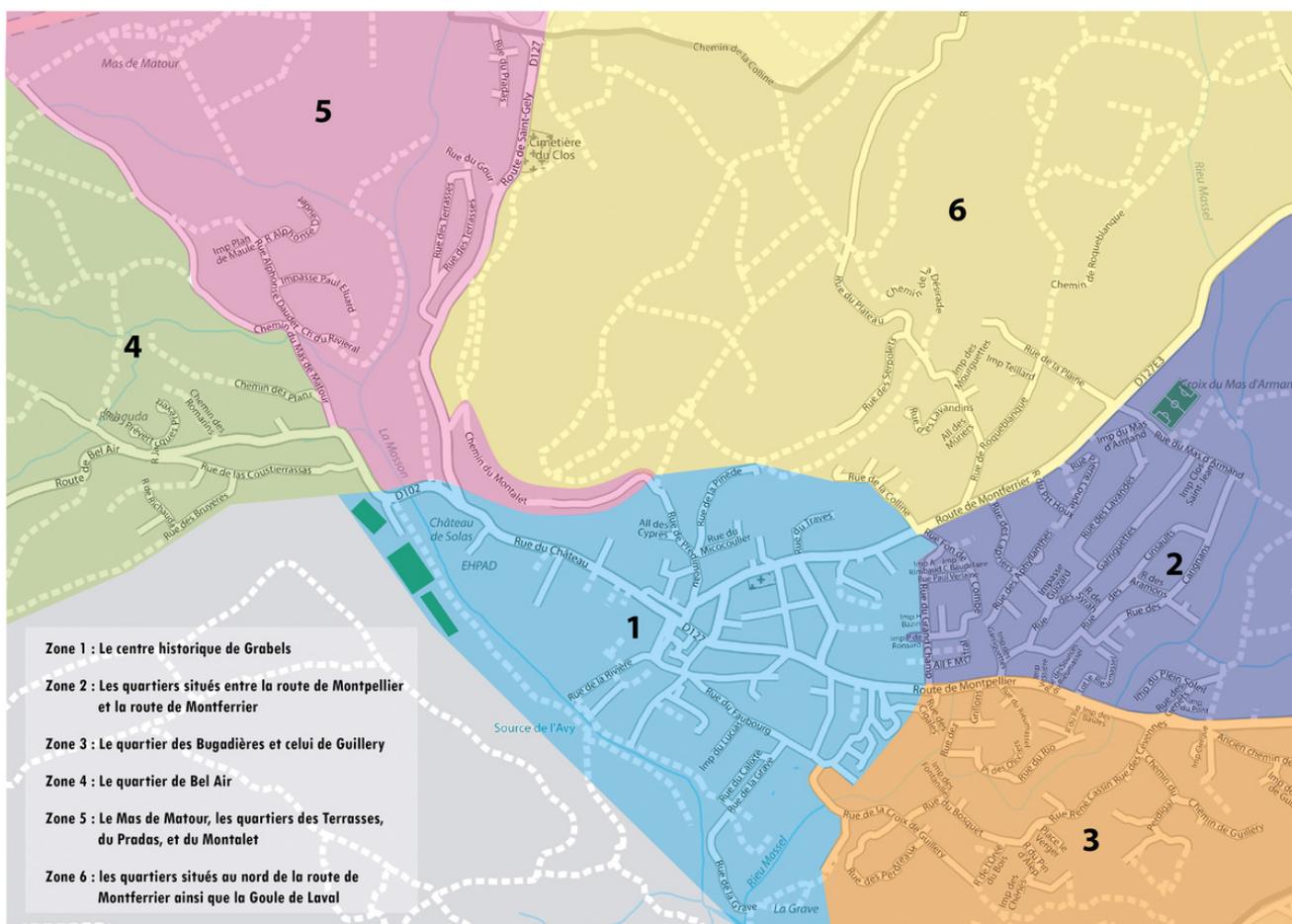
Le dossier d'inscription peut être déposé à la mairie de Grabels ou envoyé par courriel à l'adresse [participation.citoyenne@ville-grabels.fr](mailto:participation.citoyenne@ville-grabels.fr) avec pour objet : « inscription comités de quartier »

## Périmètre des comités de quartier :

Le périmètre géographique des comités de quartier doit favoriser l'inclusion et permettre à la démocratie locale d'être au plus proche du citoyen.

Le territoire de la ville de Grabels se divise en 10 comités de quartiers :

## Les comités de quartier à Grabels centre :



**Zone 1 : Le centre historique de Grabels**

**Zone 2 : Les quartiers situés entre la route de Montpellier et la route de Montferrier**

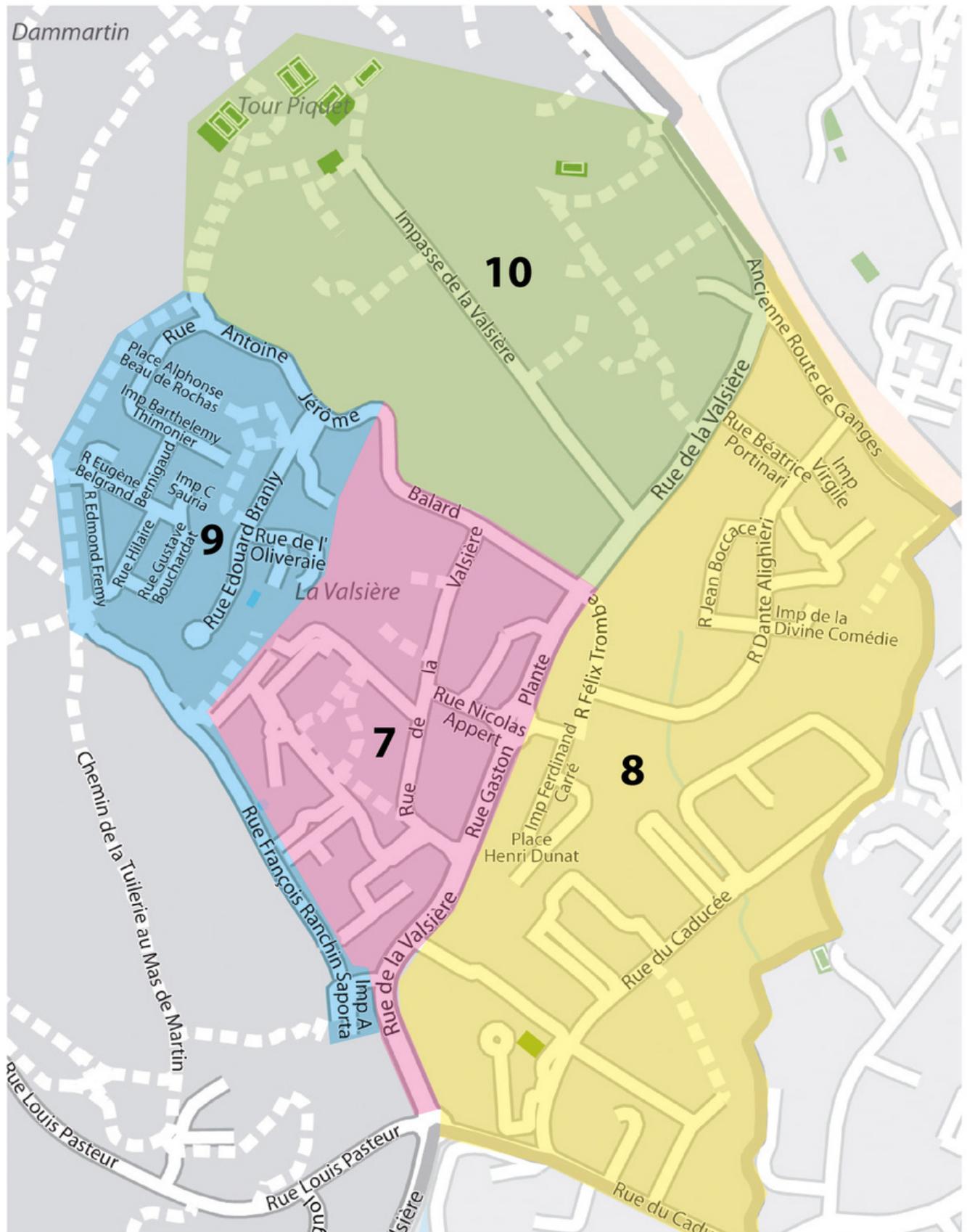
**Zone 3 : Le quartier des Bugadières et celui de Guillery**

**Zone 4 : Le quartier de Bel Air**

**Zone 5 : Le Mas de Matour, les quartiers des Terrasses, du Pradas, et du Montalet**

**Zone 6 : les quartiers situés au nord de la route de Montferrier ainsi que la Goule de Laval**

## Les comités de quartier à la Valsière :



**Zone 7 :** Les quartiers situés dans le centre de la Valsière, au nord de la rue Gaston Planté et de la rue de la Valsière.

**Zone 8 :** Les quartiers au sud de la rue de la Valsière, entre l'ancienne route de Ganges et la rue du Caducée.

**Zone 9 :** Les résidences situées sur le plateau de la Valsière et la rue François Ranchin.

**Zone 10 :** Le quartier situé autour de l'impasse de la Valsière jusqu'à la Tour du Piquet.

## Fonctionnement des comités de quartier :

Chaque comité de quartier est doté d'une équipe d'animation composée d'habitants volontaires qui ne peuvent être des élus municipaux. L'équipe d'animation encadre les débats, veille au bon fonctionnement du comité de quartier. Le renouvellement régulier de cette équipe doit être recherché autant que possible.

Dans chaque comité de quartier un à deux élus municipaux référents désignés par la municipalité participent aux travaux du comité. Ils sont à l'écoute des préoccupations des habitants, ils présentent les projets de la municipalité, expliquent ses positions, répondent aux suggestions émises ou aux problèmes soulevés et accompagnent la construction des propositions et, le cas échéant, des projets.

Le conseiller municipal en charge de la vie des quartiers et de la démocratie communale est le garant des processus participatifs pour tous les comités de quartier de Grabels. Il assiste, dans la mesure du possible, aux réunions des comités de quartier.



Les réunions publiques se tiennent au moins une fois par an. Les réunions sont annoncées sur les publications de la ville de Grabels (journal municipal, site internet de la Ville, affiches, flyers, comptes rendus distribués). La mairie de Grabels met à disposition, dans la mesure du possible, du matériel et des salles pour se réunir. Les habitants qui ont communiqué leur adresse électronique peuvent aussi recevoir des informations par courriel. Pour les envois collectifs, les équipes d'animation et la municipalité s'assurent, par souci de confidentialité, de ne pas faire apparaître les adresses e-mails des destinataires.

Les équipes d'animation préparent les réunions des comités selon le principe de la collégialité des décisions, et ils proposent un ordre du jour à l'ensemble des membres du comité au moins 10 jours avant la date de la réunion. Ces derniers le complètent le cas échéant. Dans la mesure du possible, la préparation de l'ordre du jour commence dès la réunion précédente avec les habitants.

L'animation des réunions des comités de quartier et la rédaction des comptes-rendus sont du ressort des équipes d'animation qui proposent un secrétariat de séance en début de réunion. Les comptes-rendus sont adressés à la municipalité qui s'engage à répondre dans un délai raisonnable après la réunion.

Les engagements individuels des participants et des membres de l'équipe d'animation ne doivent pas être confondus avec le fonctionnement du comité de quartier. La liberté de parole règne et la prise de parole de chacun est favorisée dans le respect des principes précités.



# Le Conseil communal des enfants (CCE)

## Ses missions :

Vécue comme une expérience de citoyenneté active grande nature, le Conseil Communal des Enfants permet aux enfants de participer à la vie municipale et démocratique.

Il laisse aux jeunes conseillers la possibilité d'exprimer leur point de vue, d'exercer leurs capacités de réflexion, d'organisation et de décision. Les jeunes conseillers ont ainsi l'opportunité de connaître le fonctionnement de leur commune.

Ils sont amenés à réfléchir et à échanger sur la vie de leur quartier, de leur école en menant des projets concrets (solidarité, sports, culture, aménagement...).



## Sa composition :

Il est composé de 10 écoliers élus pour deux ans par les élèves des écoles élémentaires Joseph Delteil et Pierre Soulages.

## Son organisation :

Les jeunes conseillers, élus pour deux ans, sont accompagnés par un animateur municipal référent. Ils élaborent leur(s) projet(s) sur des temps de pause méridienne.

Afin de concrétiser ces projets, ils se réunissent une fois par mois en mairie en présence des élus en charge de l'action éducative et de l'apprentissage de la citoyenneté.

# Le Conseil de vie périscolaire



Ce conseil permet l'expression des sujets ne pouvant pas être évoqués lors des conseils d'écoles.

Il réunit les représentants de parents d'élèves, les directeurs d'écoles, les enseignants, les services de l'enfance et le maire.

Toutes les questions relatives aux compétences municipales concernant l'école peuvent être évoquées. Cela prend en compte notamment les problématiques du centre de loisir, de l'espace jeunes, des restaurants scolaires, des temps méridiens, des accueils de loisirs périscolaires ou une discussion autour des grands projets scolaires de la commune.

Les sujets nécessitant un approfondissement pourront être proposés soit au Conseil Citoyen de la Transition écologique ou au Conseil Municipal.



# Le Comité de suivi citoyen de Gimel

« *Grabels imagine Gimel* »

## Ses missions :

Il s'agit d'un dispositif de concertation sur les aménagements urbains. Ainsi, les citoyens peuvent suivre les différentes étapes de la création de ce nouvel « éco-quartier » en étant acteurs de la décision.



## Sa composition :

L'élaboration et la réalisation de cette Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) seront soumises au contrôle citoyen de ce comité, constitué de trois collègues : des citoyens tirés au sort, des personnes qualifiées engagées dans la concertation à l'origine du projet et des représentants du Conseil municipal.

## Son organisation :

Les membres du comité de suivi se réunissent plusieurs fois par ans en session plénière. A cela s'ajoute cinq groupes de travail thématique : *la mixité sociale et intergénérationnelle, l'habitat participatif ; les équipements publics et culturels, les espaces publics et naturels et enfin l'habitat (matériaux, eau, déchets...) et l'énergie.*

# Les relations directes citoyens - municipalité

La démocratie communale peut aussi prendre la forme d'espaces d'échanges directs entre les citoyens et la municipalité.

## Les questions des citoyens lors des Conseil Municipaux :



Cet outil permet aux citoyens de participer au cœur du projet municipal en intervenant en début de séance des Conseils municipaux sur tous sujets compris dans le champ des compétences communales. Ainsi, les élus répondent instantanément aux questions des citoyens.

## Les conférences citoyennes et formations :

La ville de Grabels souhaite dynamiser les débats citoyens sur des sujets sociétaux. L'objectif de ces conférences est de permettre le développement de l'éducation populaire et citoyenne pour les habitants de Grabels.

## Les consultations citoyennes :



Les consultations citoyennes ont vocation à intervenir en amont d'un processus de décision. Les électeurs peuvent être consultés sur les décisions que la municipalité est appelée à prendre pour régler les affaires de la commune. En 2013 et en 2019 des consultations ont eu lieu à Grabels sur la gestion publique de l'eau, puis sur l'extinction partielle et les compteurs Linky.

## Mais aussi :

Une rubrique sur le site de la mairie de Grabels permettant de découvrir les organes de démocratie commune grabeloise.

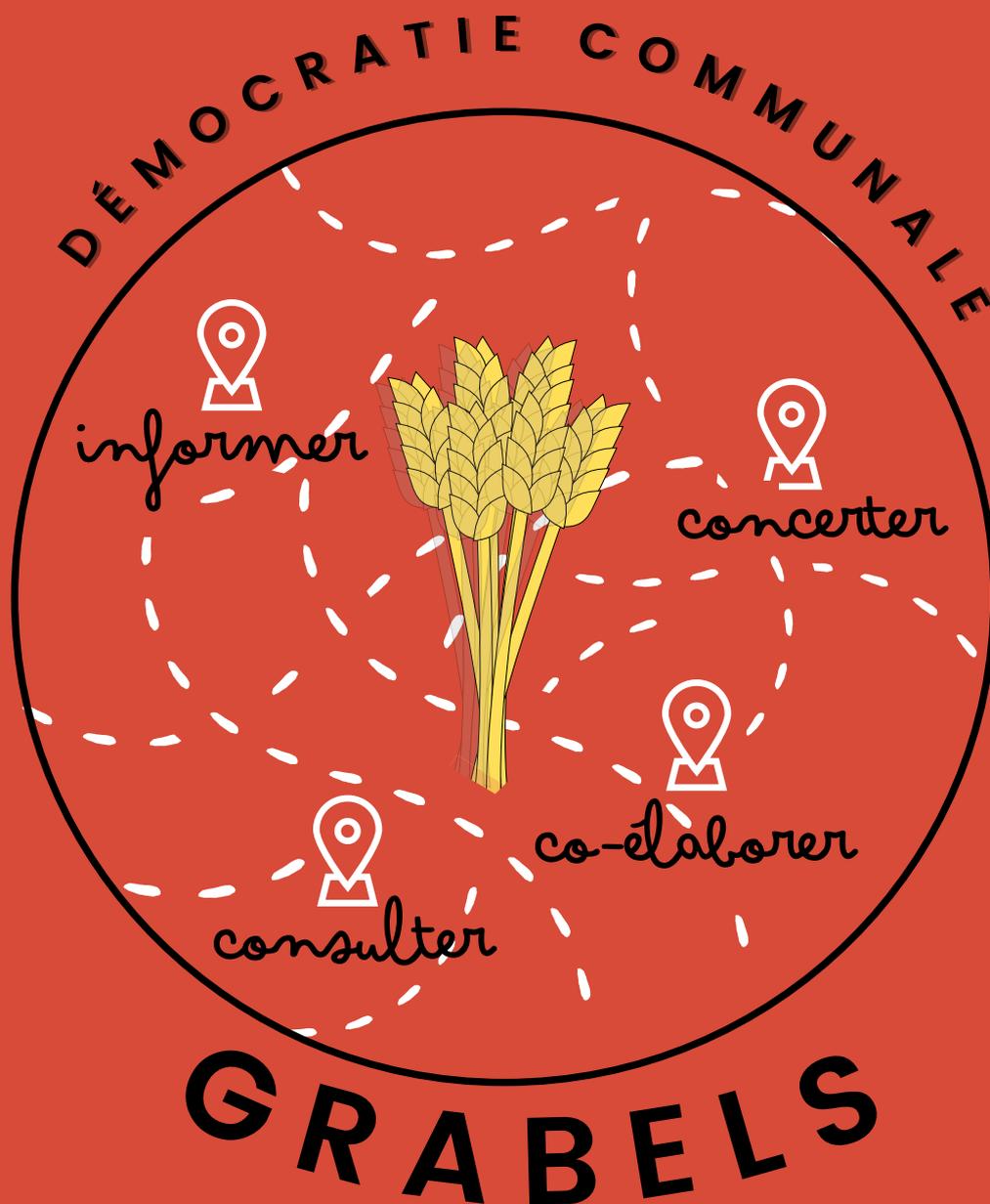
Une plateforme citoyenne pour faire des propositions et de soutenir les idées que vous souhaitez voir advenir.

Une adresse électronique est également ouverte pour toute question et réaction au sujet de la démocratie citoyenne à Grabels.

Si vous souhaitez vous inscrire à une instance de démocratie participative à Grabels, écrivez nous à :

 [participation.citoyenne@ville-grabels.fr](mailto:participation.citoyenne@ville-grabels.fr)





Crédit photo : service communication



Mairie de Grabels - 1, place Jean Jaurès  
34790 Grabels

Tel. : 04 67 10 41 00 - Fax : 04 67 10 41 08

Courriel : [mairie@ville-grabels.fr](mailto:mairie@ville-grabels.fr)

Site : [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)